PÊCHE. Pas d'arrêt dans le golfe de Gascogne : soulagement des pêcheurs

Annick Girardin, ministre de la mer, l'a annoncé : il n'y aura pas d'interdiction temporaire de la pêche en golfe de Gascogne. La mesure avait été envisagée pour lutter contre les captures accidentelles de cétacés. Mais cette décision ne sera pas sans contrepartie.

L'annonce de la ministre de la mer a rassuré la profession.

L'idée avait fait grincer des dents parmi les professionnels de la pêche. Le comité régional des pêches des Pays de la Loire (Corepem) s'était même fendu d'un communiqué récent pour déclarer son profond mécontentement : interdire la pêche en golfe de Gascogne pendant deux semaines, entre janvier et mars. L'idée avait été formulée par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) pour répondre à la mise en demeure de l'Europe, inquiète des proportions de captures accidentelles de dauphins dans la zone.

La ministre de la mer, Annick Girardin, a arbitré mercredi 7 octobre, en marge de son déplacement à La Turballe : elle a annoncé qu'il n'y aura pas d'arrêt des activités des chalutiers pélagiques, ni des fileyeurs.

Une nouvelle qui satisfait les représentants de la profession, parmi lesquels José Jouneau, président du Corepem, qui avait rencontré la ministre plusieurs jours auparavant avec ses homologues de Bretagne et d'Aquitaine avant que l'annonce ne soit officialisée au cours d'une réunion par visioconférence du groupe de travail sur les captures accidentelles. La position française rejoint ainsi la position espagnole. Certes, ce n'est pas encore celle de l'Europe. **« Mais il est rassurant de voir un ministère qui ait à cœur de défendre les intérêts de la pêche »**, se réjouit José Jouneau qui cultivait encore des doutes sur le sujet il y a encore quelques semaines au sujet du ministère de la mer. Une confiance qu'il estime précieuse en cette période tendue, en partie en raison du Brexit.

Charte de bonne conduite

Mais cette position ministérielle n'est pas sans contrepartie. Certes, il n'y aura pas d'interdiction spatio-temporelle des pêches durant les deux prochaines années. Mais ces deux ans devront être mis à profit pour déterminer la population exacte de mammifères marins évoluant dans le golfe de Gascogne. **« Il s'agit de s'attaquer au problème avec des données fiables. »**

La profession devra en outre faire respecter une charte de bonne conduite afin de garantir sa transparence sur le sujet : l'obligation de baguer et déclarer les dauphins capturés y sera inscrite de même que la possibilité d'embarquer des scientifiques pour leurs missions d'observation.

FH